



Vallon, le 2 juillet 2019

Election complémentaire au Conseil communal

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Vallon sont convoqués pour une élection complémentaire au Conseil communal, **le dimanche 1er septembre 2019**, suite à la démission de Mme Solange Plancherel.

Conformément aux dispositions légales, les listes des candidats doivent être déposées au secrétariat communal, munies de la signature d'au moins quinze citoyennes ou citoyens actifs, **jusqu'au lundi 22 juillet 2019 à 12h00 au plus tard**. A cet effet, le bureau communal sera ouvert de 10h à 12h.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom est éliminé par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'un seul candidat, il sera proclamé élu, sans scrutin. Si aucune liste ou plusieurs listes sont déposées, l'élection aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (1er tour à la majorité absolue, second tour à la majorité relative). Le second tour serait, le cas échéant, fixé au **dimanche 22 septembre 2019**. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal